

CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 6-205

Séance du 23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 octobre
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale « Garrigues »
2026-2030 avec la CAF du Gard

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,
François PLAZAS, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Marie-Louise PEREZ, Alain
SOULIE, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Marie MARTINEZ, Sébastien GIORDANO, Emmanuelle
MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Bertrand CASTANER,

Membres absents : Téo MONNIGADON, Felix FENELON,

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres excusés : 5
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 15 octobre 2025

Secrétaire de séance : Aurore ZACCAGNINI

Rapporteur : Bernadette FERCAK

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002579-20251023-6_205-DE

1. Aspects juridiques

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Gard en date du 6 mai 2021 concernant la stratégie pluriannuelle de déploiement des CTG ;

2. Eléments de contexte

Pour développer leurs missions, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes, grâce à leur clause de compétence générale, répondent aux besoins quotidiens des habitants et jouent un rôle essentiel dans les politiques familiales et sociales.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, ainsi que la mise en place de toute action favorable aux habitants dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La première CTG, conclue entre la CAF du Gard et les 7 communes du bassin de vie « Garrigues » (Bezouce, Cabrières, Lédenon, Marguerittes, Poulx, Saint-Gervasy et Sernhac), a couvert la période 2022-2025. Elle a permis d'avoir une vision globale du territoire, d'adapter les besoins et de renforcer l'efficacité des interventions.

L'année 2025 a marqué la fin de cette première convention et la préparation de la nouvelle CTG 2026-2030.

Ce processus s'est appuyé sur :

- L'évaluation des actions menées dans le cadre de la CTG 2022-2025 ;
- L'évaluation de la démarche CTG elle-même (pilotage, dynamique partenariale et gouvernance) ;
- L'actualisation du diagnostic de territoire.

Le pilotage de cette démarche a mobilisé plusieurs instances complémentaires :

- Un comité stratégique, composé des élus, s'est réuni 3 fois, pour donner les orientations politiques et valider les priorités.
- Un comité technique, composé de techniciens, s'est réuni 4 fois, pour assurer le suivi opérationnel et la coordination de la démarche.
- 8 groupes de travail thématiques, réunissant 61 partenaires (institutionnels, associatifs et acteurs de terrain) pour 116 participations, en mars-avril 2025, ont évalué les actions de la CTG 2022-2025.

Enfin, un séminaire, en juin 2025, a rassemblé 55 acteurs locaux afin de partager les résultats de l'évaluation, les éléments du diagnostic et dégager des pistes d'action cohérentes, en prise avec la réalité du territoire.

Les enjeux majeurs dégagés sont :

1. **Adapter l'offre de services et d'accueil** pour répondre aux besoins des familles, enfants et jeunes, avec une répartition équilibrée sur tout le territoire.
2. **Renforcer la qualité de l'accompagnement et l'inclusion** par la formation, la mise en réseau des professionnels et la prise en compte du handicap.
3. **Améliorer l'accessibilité aux dispositifs** via la mobilité, la proximité et des actions ciblées vers les publics moins touchés.
4. **Structurer la gouvernance et la communication** avec des groupes de travail thématiques, une coordination et des outils mutualisés.
5. **Développer le lien social et le cadre de vie** en favorisant la participation citoyenne, l'accès aux droits et un logement adapté et durable.

Les finalités de la Convention Territoriale Globale 2026-2030, partagées par les partenaires sont :

- **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles** dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires** pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes** ;

- **Soutenir les parents**, en couple, seuls ou séparés, **dans l'exercice de leur parentalité**, de la naissance à l'adolescence ;
- **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement** notamment des allocataires les plus fragiles ;
- **Renforcer la solidarité** par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- **Sécuriser et accompagner les habitants** allocataires dans une relation de confiance centrée sur **l'accès aux droits et aux services** ;
- **Renforcer les coopérations** avec les partenaires locaux.

Ces priorités se déclinent en un plan de 17 actions couvrant les champs thématiques de la CTG : petite enfance, enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et logement.

- Action 1 : Maintenir et soutenir le réseau des directrices des Etablissements d'Accueil Collectif du Jeune Enfants (EAJE)
- Action 2 : Améliorer la qualité des modes d'accueil des jeunes enfants
- Action 3 : Créer un « kit de bienvenue » à destination des jeunes parents
- Action 4 : Développer la cohérence des Relais Petite Enfance sur le territoire Garrigues
- Action 5 : Former les animateurs à l'accueil d'enfants à besoins éducatifs spécifiques
- Action 6 : Etudier les besoins des familles pour adapter l'offre d'accueil
- Action 7 : Faciliter l'accès au BAFA
- Action 8 : Développer l'« aller vers » les jeunes
- Action 9 : Publier des dossiers sur les ressources du territoire en matière de soutien à la parentalité
- Action 10 : Créer une mise en réseau autour du soutien à la parentalité
- Action 11 : Favoriser la participation des habitants à la vie locale et renforcer le lien entre les générations
- Action 12 : Développer la visibilité des associations présentes sur le territoire
- Action 13 : Créer un guide/annuaire des acteurs sociaux à destination des élus et agents des communes
- Action 14 : Promouvoir le dispositif France Services
- Action 15 : Référencer les acteurs du logement et identifier les politiques portées par chacun
- Action 16 : Organiser un forum autour du logement à l'échelle du bassin de vie Garrigues
- Action 17 : Evaluer la possibilité d'une coordination logement au niveau du bassin de vie.

3. Incidence financière

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des communes du bassin de vie Garrigues à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG » et du « bonus trajectoire de développement ».

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : **d'approuver** le renouvellement de la Convention Territoriale Globale entre la CAF du Gard et les 7 communes du bassin de vie « Garrigues » (Bezouce, Cabrières, Lédénon, Marguerittes, Poulx, Saint-Gervasy et Sernhac), pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 ;

Article 2 : **d'autoriser** M. le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette délibération.

La secrétaire de séance

Aurore ZACCAGNINI



Le Maire

Joël VINCENT



REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002579-20251023-6_205-DE